

Pourquoi cette enquête, en quoi suis-je concerné (e)?

Cette enquête sert à mieux connaître les pratiques touristiques des résidents de plus de 15 ans. Elle porte sur de nombreux sujets relatifs aux voyages de loisirs et aux voyages d'affaires (destination, durée, motif, moyen de transport, hébergement et dépenses...). Les résultats sont utilisés par des chercheurs, des journalistes, des enseignants ainsi que des acteurs publics. Parmi les 600 000 résidents du pays, 5 000 sont sélectionnés trimestriellement de sorte à ce qu'ils représentent la diversité des personnes vivant sur le territoire. Vous en faites partie.

Qui peut/ qui doit participer à cette enquête ?

Pour des raisons méthodologiques, seules les personnes ayant reçu par courrier une demande officielle du STATEC et un code d'accès personnel rempliront un questionnaire. Elles ont été sélectionnées de façon aléatoire dans le Registre National des Personnes Physiques (plus d'informations sur guichet.lu). Le questionnaire peut être exceptionnellement complété par un proche (bien que cela ne soit pas recommandé pour des raisons de qualité), à condition que celui-ci connaisse très bien vos activités touristiques et puisse répondre pour vous-même.

Je n'ai pas fait de voyages, est-ce que je dois quand même compléter le questionnaire ?

Oui. Pour que les résultats reflètent la réalité des habitudes de voyage de tous résidents, donc des personnes ayant voyagé et celles n'ayant pas entrepris de voyage. Si vous n'avez pas voyagé, la réponse au questionnaire ne vous prendra que quelques minutes.

J'ai déjà participé à une enquête du STATEC. Pourquoi m'avez-vous sélectionné pour une autre enquête ?

Cela peut arriver parce que les participant(e)s à nos enquêtes sont choisi(e)s au hasard. Vu la petite taille du pays et le nombre important d'enquêtes prévues par des règlements européens, les chances d'être sélectionné(e) plusieurs fois est plus grande au Luxembourg qu'en France ou en Allemagne par exemple.

Suis-je obligé d'y participer ?

Oui. Le refus de donner les renseignements dans le délai prescrit ou le fait de donner des renseignements inexacts sont passibles d'amendes (loi du STATEC du 10 juillet 2011).

Comment identifier une enquête du STATEC d'une arnaque ?

Pour ce qui concerne l'enquête Tourisme, le STATEC vous enverra un courrier officiel pour vous avertir de la tenue de l'enquête. Vous pouvez vérifier cette information sur le site internet du STATEC , sous l'onglet "Enquêtes en cours" (<http://www.statistiques.public.lu/fr/index.html>).

Est-ce anonyme ? Les données sont-elles confidentielles ?

Votre nom et votre adresse seront exclusivement utilisés pour la prise de contact dans le cadre de l'enquête. Vos coordonnées ne sont en aucun cas reprises dans le fichier contenant vos réponses. Vos réponses ne peuvent être utilisées que dans un but statistique à l'exclusion de tout but administratif ou fiscal. Les renseignements individuels ne peuvent en aucun cas être divulgués. Les

fonctionnaires et mandataires du STATEC sont tenus personnellement responsables, sous peine de sanctions, tant disciplinaires que pénales, de la stricte observation du secret statistique.

Pourquoi certaines personnes participent par téléphone et d'autres via le web ?

Pour répondre aux préférences de chacun. Certains préfèrent compléter un questionnaire via le web, d'autres préfèrent être appelés par téléphone. C'est la raison pour laquelle nous avons mis ce système en place. Comme nous ne connaissons pas vos préférences, nous avons tout simplement procédé de la manière suivante : les personnes dont le numéro de téléphone est disponible sur Editus sont contactées par téléphone, les autres sont dirigées vers le web. Mais il est possible de changer vers le web ou le téléphone selon vos préférences ; En cas de changement vers le téléphone, il faudra toutefois en informer le STATEC par mail : tour@statec.etat.lu ou par téléphone en précisant votre code d'accès personnel et un numéro de téléphone auquel on pourra vous joindre.

Comment avez-vous obtenu mon numéro de téléphone ?

Nous l'avons cherché sur Editus.lu ou Yellow.lu.

Est-ce que je peux avoir un questionnaire sur support papier ?

La procédure ne prévoit pas de questionnaire-papier pour l'instant. Cependant dans un proche futur, cela deviendra possible par simple appel téléphonique.

Qui va m'appeler et quand ?

Les appels sont émis par les salariés d'une société dont le nom est T.I.P. Biehl & Partner e qui est localisée à Trèves. Le numéro qui vous appelle commencera donc par l'indicatif de l'Allemagne 0049. Vous serez contacté dans les 6 semaines qui suivent la réception de la lettre d'information du STATEC. Les appels sont passés du lundi au vendredi entre 17.00 et 20.30 heures et les samedis de 11:00 à 16:00 heures. Il est également possible de fixer un RDV téléphonique avec les enquêteurs. Pas d'appels les dimanches et jours fériés.

En quelles langues puis-je participer ?

En luxembourgeois, français, allemand ou anglais.

Combien de temps cela prend-il ?

Par téléphone ou par Internet en moyenne 10 à 15 minutes selon le nombre de voyages effectués. Si vous n'avez pas voyagé, la réponse au questionnaire ne prendra que quelques minutes.

Pourquoi avez-vous besoin du revenu de mon ménage ou de mon niveau d'éducation ?

Les questions sur vos caractéristiques socio-démographiques permettent de contrôler la qualité de l'échantillon et d'expliquer les différents comportements touristiques.

J'ai fermé le questionnaire internet en cours de remplissage, que faire ?

Si le questionnaire s'est fermé alors que vous n'aviez pas terminé de le remplir, les données que vous avez saisies restent accessibles et vous pouvez continuer à répondre à ce questionnaire. Pour cela, il

suffit de vous reconnecter sur le site de l'enquête avec votre code d'accès personnel inscrit sur votre lettre d'invitation. Vous pouvez alors continuer le questionnaire là où vous vous l'aviez arrêté.

Quand et où pourrais-je consulter les résultats de l'enquête ?

Le STATEC publie les résultats annuels de l'enquête l'été de l'année qui suit la collecte (par exemple, les résultats de l'enquête conduite en 2017 seront disponibles en été 2018) La procédure est longue puisqu'elle nécessite la prise en considération des résultats des 4 trimestres de l'année correspondante. Nous mettons à votre disposition des publications intéressantes qui sont tirés de cette enquête (<http://www.statistiques.public.lu>). Nous vous proposons par ailleurs de consulter les chiffres diffusés sur le site du STATEC

Suis-je rémunéré pour ma participation ?

Non.

Est-ce que je peux m'enregistrer pour une autre vague ? Pourriez-vous me retirer des listes ?

Les participants à cette enquête sont choisis au hasard afin de garantir une image fidèle de la réalité. Lorsque vous êtes sélectionné (e) pour faire partie de l'échantillon d'une enquête, le STATEC ne peut pas vous remplacer par quelqu'un d'autre ou vous supprimer de nos tirages au sort. Dans ce cas, il ne s'agirait alors plus d'un échantillon pris au hasard et la qualité des résultats serait affectée.